

SÉANCE DU 18 AVRIL 2014

Le dix-huit avril deux mille quatorze, à vingt heures trente minutes, Le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy DUPUY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur DUPUY, Mesdames BONNE, DAUGENET, GOBLET, HUIN, LANDART, LESPAGNOL-GAILLOT, RIBEIRO, SAVARD Marine, TASSOT, VERNOT, Messieurs BECARD, DONKERQUE, ETIENNE, GUILLAUMÉ, KADA, MARTINEZ, NOËL, PARENTÉ, RABATÉ, ROUSSEAUX, SAVARD Frédéric, STAUB.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames FONTAINE, PLISSON, SANTERRE et Monsieur FERREIRA.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Nathalie FONTAINE à Monsieur Joël ROUSSEAUX,
Madame Céline PLISSON à Monsieur Arnaud DONKERQUE,
Madame Sophie SANTERRE à Monsieur Didier PARENTÉ,
Monsieur Guy FERREIRA à Madame Annick BONNE.

Madame Annabella RIBEIRO a été nommée Secrétaire

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir fait procéder à l'appel et constaté que le quorum était atteint. Le compte rendu de la réunion du 7 avril 2014 a été transmis aux conseillers municipaux. Monsieur le Maire demande si des observations sont formulées à l'égard de ce compte-rendu. Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de procéder à la signature de ce compte-rendu. Il est ensuite passé aux questions inscrites à l'ordre du jour.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur DUPUY précise que s'agissant de la **présentation et de l'adoption du compte administratif**, le maire ne peut présider la séance au cours de laquelle il est débattu de ce document. Il précise également que cette règle s'applique à lui même cette année même si le compte de résultat porte sur la comptabilité 2013 tenue par le maire sortant non élu, Monsieur FERREIRA.

Monsieur DUPUY passe ainsi la présidence de la réunion à **Madame LANDART**, *adjointe aux finances*, pour la présentation du document dont un extrait a été transmis à chaque conseiller municipal, membre de la commission municipale des finances ou pas.

Madame LANDART énonce, article par article et pour chaque section du budget, fonctionnement puis investissement les crédits consommés.

Chaque section a enregistré les résultats suivants :

<u>FONCTIONNEMENT</u> : recettes	3.980.727,76 €
dépenses	3.170.813,32 €
<i>soit un excédent de</i>	<i>809.914,44 €</i>

<u>FONCTIONNEMENT</u> : recettes	1.379.258,79 €
dépenses	1.705.293,09 €
<i>soit un déficit de</i>	<i>326.034,30 €</i>

Monsieur GUILLAUMÉ demande des précisions sur le montant des attributions versées par la communauté d'agglomération. Il lui est précisé que celles-ci sont comptabilisées à l'article 7321 pour l'attribution de compensation (obligatoire et correspondant au montant de la Taxe Professionnelle que percevait auparavant la commune) et à l'article 7322 pour la dotation de solidarité communautaire, le versement de cette dernière dotation étant laissé à la totale appréciation du conseil communautaire.

Plus aucune autre question n'étant posée, **Madame LANDART propose au vote l'adoption du compte administratif 2013. Celui-ci est adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire ne participant pas au vote comme le veut la réglementation.**

Monsieur DUPUY remercie l'assemblée pour ce vote de confiance unanime puis reprend la présidence de la réunion.

COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur DUPUY rappelle que si le compte administratif est élaboré par le maire, le trésorier municipal est tenu de présenter l'équivalent pour ce qui est de la tenue de sa propre comptabilité en élaborant le compte de gestion. Ainsi le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce document qui est l'équivalent du compte administratif et qui, bien entendu, doit faire apparaître strictement les mêmes résultats que ce dernier. Les services de la Trésorerie de Charleville-Mézières et Amendes ont fait parvenir le compte de gestion 2013 et celui est bien conforme au compte administratif.

Monsieur le Maire propose au vote l'adoption de compte de gestion 2013. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour ce vote unanime puis passe au dossier suivant : **l'adoption du budget primitif 2014.**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire précise que le projet de budget qui est présenté ce soir a été étudié en commission des finances qui s'est réunie le 10 avril dernier. Il a été établi selon l'engagement pris envers la population au moment de la campagne électorale de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale. Il précise que la marge de manœuvre cette année est étroite pour la nouvelle équipe puisque l'ancien conseil municipal s'était déjà engagé sur de nombreuses opérations. Des économies seront à rechercher sur les exercices à venir notamment au niveau du fonctionnement.

La commission des finances a toutefois procédé à quelques ajustements de crédits en abondant de façon identique et à hauteur de la somme de **5.000 € les crédits consacrés à la formation des élus et du personnel municipal.** A l'initiative du maire, **la commission a augmenté de 7.000 € le compte budgétaire consacré aux publications :** bulletin municipal, Villers info. Il a également fait part de la volonté de créer un nouveau site Internet plus dynamique pour la commune. **Le conseil municipal ayant décidé de conserver le montant des indemnités destinées au maire et adjoints au maire de la state démographique de 1.000 à 3.499 habitants et non de 3.500 à 9.999 à laquelle appartient réellement Villers-Semeuse, le crédit affecté à ces indemnités a pu être ramené de la somme de 71.000 € à 67.000 €.**

La commission a également proposé d'apporter certaines modifications par rapport à ce qu'avait prévu l'ancienne municipalité. **L'acquisition du matériel de la nouvelle salle de restauration scolaire et centre de loisirs avait été quantifiée à la somme de 60.000 €.** Les premiers devis reçus en la matière montrent à l'évidence que cette somme est surévaluée. **La commission propose de baisser cette dotation à 50.000 €.** Elle propose également de sursoir à l'acquisition d'un véhicule isotherme destiné à livrer des repas aux personnes âgées. Ce dossier demande à être approfondi. Une somme de **25.000 €** est ainsi distraite du compte 2188 « acquisition de matériel de transport ».

En revanche la commission propose d'ouvrir un compte d'investissement à hauteur de 15.000 € destinés à l'acquisition d'une parcelle de terrain contiguë aux ateliers municipaux. Cette démarche avait été initiée par l'ancienne municipalité mais les prétentions des vendeurs sont de 30.000 €. Monsieur ROUSSEAU propose de mener les négociations avec les propriétaires actuels. 15.000 € sont également proposés en opération de voirie. Les travaux de remise en état des caméras de vidéoprotection pourraient être financés sur ce crédit.

Monsieur GUILLAUMÉ demande comment la municipalité compte faire des économies sur le fonctionnement des services municipaux. Monsieur DUPUY précise que dorénavant plusieurs fournisseurs seront consultés pour des dépenses d'une certaine importance.

En ce qui concerne le matériel de vidéoprotection, Monsieur ROUSSEAU prendra contact très rapidement avec le prestataire de service pour faire le point sur l'état du matériel.

Monsieur PARENTÉ pense que la somme de 15.000 € prévue pour l'acquisition de la parcelle voisine des ateliers municipaux lui paraît insuffisante pour faire aboutir le projet.

Monsieur le Maire présente au vote l'adoption du budget primitif 2014. Celui-ci est adopté par 22 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS ».

DÉLIBÉRATION :

<p align="center">AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013</p>

LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS »,

Après avoir constaté les résultats de clôture des sections « FONCTIONNEMENT » et « INVESTISSEMENT » de l'exercice 2013, soit un EXCÉDENT de 809.914,44 euros au compte « 002 » et un DÉFICIT de 326.034,30 euros au compte « 001 »,

Compte-tenu des crédits reportés en dépenses d'investissement pour un montant de 746.500 euros et en recettes d'investissement pour un montant de 522.749 euros,

DÉCIDE D'AFFECTER au compte 1068 la somme de 610.000 euros.

DÉCIDE DE REPORTER au compte 002 « excédent de fonctionnement », la somme de 199.914,44 euros.

DÉLIBÉRATION :

<p align="center">FIXATION DES TAUX APPLICABLES AUX TAXES LOCALES ANNÉE 2014</p>

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article 1639 A du *Code Général des Impôts* et de l'article L 1612.2 du *Code Général des Collectivités Territoriales*, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 Avril de chaque année ou avant le 30 Avril en cas de renouvellement général des Conseils Municipaux,

Ceci étant exposé,
Après avoir entendu toutes informations utiles et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE DE FIXER comme suit les taux communaux qui s'appliqueront pour l'année 2014 aux **TAXES LOCALES** :

- **TAXE D'HABITATION** **9,03 %**
- **TAXE SUR LE FONCIER BÂTI** **12,17 %**
- **TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI** **32,49 %**

DÉLIBÉRATION :

**CRÉATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS ET
SAISONNIERS NÉCESSAIRES AU
FONCTIONNEMENT DES SERVICES
TECHNIQUES MUNICIPAUX ET DE L'ACCUEIL
DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT**

Monsieur le Maire expose que la période de congés annuels va apporter une nouvelle fois des perturbations dans le fonctionnement régulier des *services techniques municipaux* alors que les travaux, notamment ceux liés à l'entretien des espaces verts, sont les plus nombreux à cette époque de l'année.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle également que le fonctionnement de l'*Accueil de Loisirs Sans Hébergement* nécessite le recrutement de personnels saisonniers.

Sur ces constatations et sur le fondement de l'article « 3 » de la Loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la *Fonction Publique Territoriale*, **Monsieur le Maire propose la création de postes saisonniers sur les mois de MAI - JUIN - JUILLET et AOÛT pour les services techniques municipaux et pour les VACANCES DE PRINTEMPS 2014 pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.**

Ceci étant exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,

Considérant les besoins saisonniers de la commune et les possibilités offertes par la Loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée,

DÉCIDE la création à compter du 1^{er} MAI 2014 et pour une durée de QUATRE MOIS, de QUATRE POSTES « d'Adjoints Techniques Territoriaux de 2^{ème} classe » non titulaires qui seront appelés à exercer les fonctions correspondant aux besoins saisonniers dans le domaine de l'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS.

La rémunération des personnes recrutées sera calculée sur la base de l'indice brut « 330 » soit « 316 » majoré correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3 de rémunération.

La durée de travail hebdomadaire de ces Agents est fixée à 35 / 35^{ème}.

DÉCIDE la création sur le mois d'AVRIL 2014 (petites vacances de printemps) pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, des emplois occasionnels ci-après :

- **TROIS POSTES d'ANIMATEURS**
sur le grade d'Adjoint Territorial d'Animation de 2^{ème} classe titulaires du BAFA ou en cours de formation
Temps de travail hebdomadaire : 28 / 35^{ème}
Indice brut « 330 », Indice majoré « 316 ».

Monsieur DUPUY précise que la création des postes d'animateurs pour les vacances d'été sera revue ultérieurement car les contrats de travail passés jusqu'à présent ne donnent pas toutes garanties de sécurité juridiques.

DÉLIBÉRATION :

**ACCEPTATION D'UN AVENANT AU LOT
« ÉQUIPEMENT CUISINE » PROGRAMME
DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT
SCOLAIRE ET D'UN ACCUEIL DE LOISIRS
SANS HÉBERGEMENT**

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que l'opération « CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT » est réalisée sous mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage accordée à la Société d'Équipement et d'Aménagement des Ardennes.

Il expose ensuite que la municipalité précédente avait posé le principe d'apporter certaines modifications dans la fourniture du matériel initialement prévu dans le marché d'équipement de la cuisine de ce programme.

Ces modifications entraînent une plus-value de 7,88 % du montant du marché initial.

La S.E.A.A. ayant initié à la demande de la commune une procédure d'appel à la concurrence formalisée lors de l'attribution des marchés aux entreprises ; tout avenant supérieur à 5 % doit par conséquent être soumis pour avis à la *commission d'appel d'offres* et présenté à l'assemblée délibérante qui statue « in fine » et ce, conformément à l'article « 8 » de la Loi n° 95-127 relative aux marchés publics et aux délégations de service public.

Ceci étant exposé,

Après avoir entendu toutes informations utiles concernant les motifs qui ont conduit à la décision de doter la cuisine du restaurant scolaire en construction d'un matériel autre que celui prévu initialement et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,

ACCEPTÉ L'AVENANT N° 1 au marché « 2013-17 », LOT N° 12 « ÉQUIPEMENT DE CUISINE » passé avec l'entreprise « FRIGÉCLIM ».

Le montant de cet avenant est de 3.076,00 €uros H.T., soit 3.691,20 €uros T.T.C. et représente 7,88 % du marché initial. Ce dernier passe de la somme de 39.024,00 €uros H.T. à la somme de 42.100,00 €uros H.T., soit 50.520,00 €uros T.T.C. avec une T.V.A. à 20 %.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le nouveau montant du marché s'inscrit dans l'enveloppe financière arrêtée en début d'opération et sera prélevé sur le poste « *Dépenses imprévues* ».

DÉLIBÉRATION :

<p style="text-align: center;">NOUVELLE DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C. C. I. D.)</p>
--

Monsieur le Maire expose que par délibération du 07 Avril 2014, le Conseil Municipal a établi la liste des contribuables de Villers-Semeuse susceptibles de faire partie de la *Commission Communale des Impôts Directs*.

Cette liste ne comportait qu'un seul nom de personne domiciliée hors de la commune alors que la liste doit en mentionner deux : l'une au titre des membres titulaires et l'autre au titre des membres suppléants.

Il convient par conséquent de **délibérer de nouveau de façon à mettre en conformité les propositions à transmettre au *Directeur Départemental des Finances Publiques* à qui il revient au final de désigner les huit membres titulaires et les huit membres suppléants.**

Ceci étant exposé,
Après avoir entendu toutes informations utiles et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE DE RAPPORTER sa délibération n° DEB 2014 / 008 du 07 Avril 2014.

DRESSE LA LISTE des contribuables appelés à faire partie de la *COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS* de la commune de VILLERS-SEMEUSE ; cette liste comportant un nombre double du nombre des commissaires à désigner :

MEMBRES TITULAIRES

Madame LATOUR Hélène
(de Charleville-Mézières)
Monsieur Nicolas BÉCARD
Madame Annick BONNE
Madame Corinne DAUGENET
Monsieur Arnaud DONKERQUE
Monsieur Frédéric ETIENNE
Madame Nicole TASSOT
Madame Nathalie FONTAINE
Madame Corinne LESPAGNOL-GAILLOT
Madame Chantal GOBLET
Monsieur Michel GUILLAUMÉ
Madame Peggy HUIN
Monsieur Safi KADA
Madame Evelyne LANDART
Monsieur Grégory MARTINEZ
Monsieur Didier PARENTÉ

MEMBRES SUPPLÉANTS

Monsieur Lucien PINEL
(de Reims)
Madame Céline PLISSON
Monsieur Eric RABATÉ
Madame Annabella RIBEIRO
Monsieur Joël ROUSSEAUX
Madame Sophie SANTERRE
Monsieur Frédéric SAVARD
Monsieur Bruno STAUB
Monsieur Guy FERREIRA
Madame Thérèse VERNOT
Monsieur François DEHAIBE
Monsieur Gaston MAUCORT
Madame Valérie DOUDOUX
Monsieur Patrick BERGES
Madame Anne-Marie LIZER
Monsieur Jean-Pierre AUBART

**COMPTES - RENDUS DE
RÉUNIONS DES
COMMISSIONS MUNICIPALES**

Monsieur DUPUY rappelle le protocole mis en place pour l'établissement des comptes-rendus des réunions de commissions municipales. Après rédaction, ceux-ci sont soumis à l'adjoint concerné pour vérification et correction si nécessaire puis validés par le maire qui les transmettra à tous les élus.

Les trois commissions qui se sont réunies n'appellent pas de décisions du conseil (caractère informatif).

**Compte-rendu commission Travaux, Urbanisme,
Cadre de vie, Sécurité publique
14 avril 2014. 20h30**

Membre de la commission présent : BECART Nicolas, KADA Safi, ROUSSEAUX Joël, FONTAINE Nathalie, MARTINEZ Grégory, GAILLOT Corinne, SAVARD Frédéric, STAUB Bruno, DAUGENET Corinne, VERNOT Thérèse, NOEL Serge, PARENTE Didier, SANTERRE Sophie, LANDART Evelyne, DONKERQUE Arnaud.

Secrétaire de séance : SAVARD Marine

Nicolas BECART rappelle que Joël ROUSSEAUX est l'adjoint aux travaux, à l'urbanisme, au cadre de vie et à la sécurité publique et les postes des délégués :

Nicolas BECART : délégué aux travaux.

Nathalie FONTAINE : délégué à l'urbanisme.

Grégory MARTINEZ : délégué au développement durable.

Nicolas BÉCART rappelle que cette commission a pour mission la mise en place, le suivi et le contrôle des chantiers en cours sur la commune. Elle est chargée de mener les études préalables aux différents projets d'aménagements et de développement urbain de la commune. Elle propose des réponses adaptées aux projets. Cependant, les décisions finales des projets importants reviennent au conseil municipal. Elle veille aussi aux travaux d'entretien des voiries, des espaces verts et des bâtiments publics, en relation avec les services techniques.

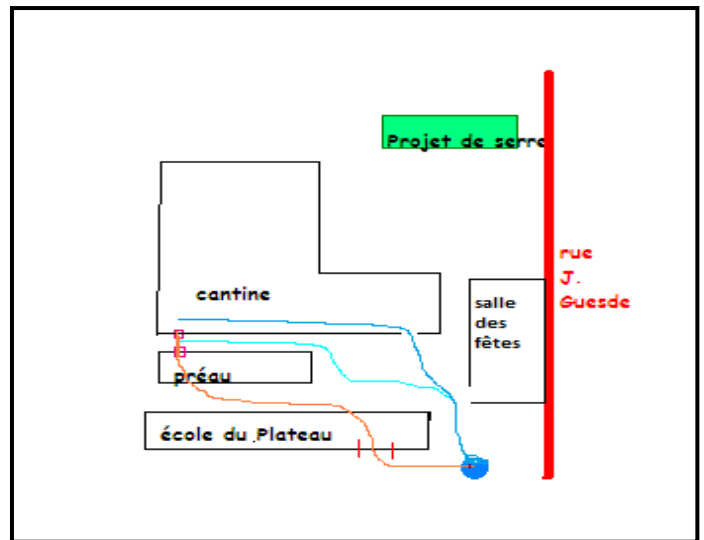
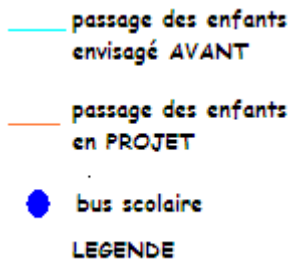
Joël Rousseaux procède au rappel de l'ordre du jour. Ce dernier suivra de manière développée ci-dessous :

1. Cantine scolaire : Le chantier avance correctement et le retard se rattrape. Joël Rousseaux fait un plan du site pour montrer l'accessibilité du site (ci-dessous). Le passage derrière le préau devrait être supprimé. Le passage devant la salle des fêtes pour des raisons de sécurité ainsi que pour la longueur du cheminement à l'intérieur du bâtiment ne correspond pas au parcours idéal. Joël Rousseaux propose une porte dans le préau avec une porte qui donne accès à la cantine (déjà existante).

Cependant, il y a une différence de niveau entre le préau et cette porte. Un plan incliné devra être prévu. Les enfants du Plateau n'auraient pas à ressortir de l'école pour rejoindre la cantine. Pour les autres enfants qui arrivent en bus l'arrêt se ferait devant l'entrée de l'école du plateau, ils entreraient ainsi directement dans un espace sécurisé.

La zone arborée de la cantine : Le terrain appartient à la commune. On prévoit de réimplanter les serres sur le terrain à la place des zones arborées. Cette serre pourra servir au périscolaire pour des ateliers. On pourrait donc reconstruire une belle serre. De plus, il n'y a rien qui empêche l'ensoleillement.

Personne ne s'oppose pour qu'une proposition de modifications soit faite à l'architecte le 15 avril.



!! Ce schéma n'est pas à l'échelle.

2. Travaux rue Charles PREVOST : Cela concerne les réseaux d'adductions d'eau. Les travaux vont être terminés rue E. Dolet, ainsi les travaux vont pouvoir commencer mardi 22. **Attention** : SENS INTERDIT de rue Jules LOBET à Rue Jean ROGISSART pendant les travaux. La tranchée va se faire côté droit dans le sens de la montée. **Durée totale des travaux : 30 jours**. La rue Jean ROGISSART ne sera pas raccordée. Nicolas BÉCART rappelle que c'est de la compétence de la Grande Agglo.

3. Travaux rue E. DOLET et L. PASTEUR : Les travaux sont terminés. Les deux rues étaient prévues.

L'assainissement Etienne DOLET n'est pas fait. Les trottoirs sont en terre battue. Il faut contacter l'architecte.

La rue Etienne DOLET devrait être prioritaire par rapport à la rue L. PASTEUR, car la rue E. DOLET est détruite.

Des dates vont être connues dès le 15 avril. L'enfouissement électrique ne sera pas fait dans la rue E. DOLET.

⚡ Le lavoir rue E. DOLET pourrait être aménagé et rénové. Grégory Martinez est allé voir M. BLEUZE,

Proviseur au lycée A. Malaise. Il faut disposer d'un projet. Généralement, leurs projets sont bien gérés.

Grégory Martinez va faire un dossier pour le proposer au lycée. Le 17 avril, Joël a rendez-vous avec l'architecte Pauline LOITS. C'est un projet sur une durée d'un an. Cela coûterait 5€ pour le groupe, il s'agit d'un chantier école ainsi que la fourniture des matériaux. Frédéric Savard se propose de monter le dossier avec Grégory

Martinez. Didier PARENTÉ demande à ce que le bac reste d'origine. C'est un dossier à travailler en commission.

4. Circulation routière :

⚡ Rue JB Clément : Un point important est fait sur le giratoire en haut de la rue JB Clément, Pierre Curie et Rue de la Fraternité. Les habitants sont demandeurs pour un réel giratoire. La priorité à droite est trompeuse. *Aucune objection*.

⚡ Rue de l'égalité : Remettre un stop à la place d'une priorité à droite. Les habitants se stationnent toujours à droite par bon sens. Ils sont en infraction 15 jours par mois. Le stationnement devrait être matérialisé à droite rue A. Poulain (4 à 5 places). Cela réduira la vitesse. *Aucune objection à la matérialisation des stationnements. Thérèse VERNOT s'oppose à la mise en place du stop.*

⌘ Rue Madeleine Riché, lotissement les Aubépinés : des passages piétons sont à retracer.

⌘ Les policiers municipaux ont suggéré de limiter la vitesse dans les lotissements à 30km/h. Le Gros Caillou sert de raccourci pour les personnes qui sortent de la rue Camille DIDIER. Didier Parenté rappelle que même les camions y passent alors que c'est interdit. C'est à réfléchir. La rue Louise MICHEL pose également problème car c'est là que la vitesse est élevée. Didier Parenté rappelle que des réflexions avaient été faites sur le Gros Caillou dans l'ancien mandat. Il indique que ce n'est pas évident.

⌘ Grégory MARTINEZ propose un travail sur des panneaux de signalétiques urbains des différents bâtiments publics de la commune pour orienter la population dans la commune. Cette action peut être subventionnée. Il faut tourner dans la commune pour ne pas surcharger. Nicolas BÉCART participera également à l'élaboration du projet.

5. Le stade : Il sert de point de passage pour des personnes qui viennent de Moulin Leblanc et détruisent le grillage, passant sur les voies ferrées pour dérober des pièces à l'entreprise Renault. La police a fait un rapport, notamment sur la protection des voies. La SNCF va être contactée afin de savoir s'ils peuvent sécuriser leurs voies. (Derrière le stade, la ou il y a de nombreuses barrières détruites.)

6. Les vidéos surveillances : Un devis de 15 000€ pour la remise en conformité est en notre possession. C'est une nouvelle entreprise qui s'en chargerait. Il n'y a pas de nouvelles caméras de prévues. Thérèse VERNOT et Frédéric SAVARD s'abstiennent sur ce projet.

7. La maison rue Gambetta : Cette maison appartient à Catherine GRANDVOINET. Une procédure de mise en péril a déjà été entreprise en 2009. Une nouvelle procédure va être engagée (détruite à l'intérieur et extérieur). Il y a eu des squats. Nathalie Fontaine a ressorti les textes pour appuyer cette action demande.

8. Poste EDF, rue JB Clément : Il y a eu une prise de contact et cela a abouti à un rendez-vous le 25 avril.

Requalification du site qui serait pollué avec du pyralène. Il faut savoir qu'EDF se débarrasse généralement de ses anciennes friches. Didier Parenté précise que la municipalité avait déjà envoyé des courriers.

9. Accessibilité : ACCES 08 est mandaté sur l'accessibilité de tous les bâtiments communaux. Le dépôt des dossiers en préfecture doit être fait avant la fin de l'année pour une réalisation terminée au plus tard fin 2017.

Joël Rousseaux recevra M. Jollion le 22 avril, personne qui a la charge de cette étude. Il s'engage à fournir le dossier complet pour la fin juin.

10. Questions diverses :

- Arrêt de bus rue des Tilleuls.

- Il faudrait trouver un moyen pour une traversée de la rue Jean Jaurès en toute sécurité lorsque l'on arrive de l'avenue de l'avenir. Il va falloir étudier si l'on doit mettre en place un système de feu ou un autre système.

- Concernant le feu Rue Louise Michel, il est proposé de modifier la séquence. Il se met en premier en venant de Cora, il reste au vert face à la descente vers Cora. Il suffirait d'inverser. C'est un sujet de réflexion.

- Il faut replacer le panneau électrique. Didier Parenté signale que c'est Giro Média, selon lui, qui a imposé l'implantation de ce panneau.

- S'agissant des poubelles pour les déchets traditionnels, il faut attendre que la Grande Agglo se mette en place.

- Arnaud DONKERQUE s'étonne d'une réfection du trottoir avec rustine suite à un nouveau branchement d'eau rue Pierre Curie.
 - Dans la rue J. Guesde, il y a une rustine qui manque (à cause du raccordement qui n'avait pas été fait)
 - Salle d'évolution : des fuites d'eau ont été constatées et des morceaux de béton tombent dans l'escalier.
- Une visite sera effectuée et il sera vérifié la sécurité du public.
- Concernant le Gros Caillou, coté petite Louvière, par erreur, des camions s'engagent dans ce lotissement. Un panneau « voie sans issue » sera installé.
 - Un radar pédagogique sera installé rue L. Michel à partir de la semaine du 20 avril.

Fin de la commission à 21h 45

Compte-rendu commission ANIMATIONS 9 Avril 2014

Réunion préparation Kermesse – Rencontre des associations

Membres de la commission animation présents : Jérémy Dupuy, Serge Noël, Joël Rousseaux, Nathalie Fontaine, Corinne Gaillot, Bruno Staub, Thérèse Vernot, Safi Kada, Marine et Frédéric Savard, Arnaud Donkerque.

Membres de la commission animation excusés : Anabella Ribeiro, Céline Plisson, Nicole Tassot.

Personnels mairie : M. Hourbette et M. Galland.

Secrétaire de la réunion : Marine Savard.

Le Maire, Jérémy Dupuy, fait un mot d'accueil aux associations présentes. Le but est de préparer la kermesse du 1^{er} mai. Il présente les membres de la commission Animation. Il n'y aura pas de grand changement par rapport aux autres années étant donné le peu de temps de préparation. Il faut simplement s'organiser pour éventuellement proposer des nouveautés et innover.

Pour 2015, nous souhaitons l'adhésion à une nouvelle dynamique et pouvoir se réunir afin de faire le point sur le bilan de cette kermesse du 1^{er} mai 2014 (démonstration, culture, un autre lieu, un autre nom...). Il faut repenser l'ensemble de l'animation. Chacun pourra apporter ses idées. Nous comptons beaucoup sur les associations pour créer une dynamique.

Serge Noël donne la parole à M. Hourbette. Il rappelle le but de la réunion de ce soir :

ORGANISATION 2014

- **Association TERROT** : Dominique Bonne, club de moto ancienne (marque française). En juin, l'association organise le tour des Ardennes. Pour la kermesse, ils feront une exposition. L'arrivée des motos sera prévue vers 14h30. **Besoin : un stand.**
- **Amicale des collectionneurs de Villers Semeuse** : **Besoin : 1 stand ou 2 (selon disponibilité)**
- **Amicale de pêche** : Ne sera pas là cette année
- **Dyna' Ville** : But social et culturel. **Besoin 2 stands (un pour le bien-être et sophrologie, et un pour animation ping-pong, billard et fléchettes)**
- **Cercle historique de Villers Semeuse** : N'a pas participé depuis longtemps, mais souhaite participer à d'autres animations culturelles dans Villers Semeuse.

- **Chorale Récréation** : Muet à Villers Semeuse depuis 2 ans. Le chef de coeur sera absent le 1^{er} mai, donc la chorale ne pourra pas être présente ce jour-là. Cependant, elle souhaite proposer des concerts à d'autres moments. *Mi-juin, concert au fort des Ayvelles*. Se met à disposition de la mairie pour de nouveaux concerts.
- **Personnel de la mairie de Villers Semeuse** : Structure gonflable et fakir. **Besoin : 1 stand.**
- **Entente cycliste VS-Boulzicourt** : Ne seront pas présents le jour de la kermesse, car c'est le jour de la première compétition de la saison. *4 mai : prix du mac do sur le parking de cora. Ils auront à ce moment là besoin de barrières.*
- **Jujitsu** : **Besoin de 2 stands.** Surface avec tatamis pour démonstration (**transport des tatamis**). Les jeux seront un jeu de pêche et chamboule tout. Tombola possible (en réflexion).
- **Comité de défense des intérêts de Villers Semeuse** : Présentation du comité, ne sera pas présent à la kermesse.
- **Amicale des Anciens** : **Besoin d'un stand** pour vendre les tartelettes et autres pâtisseries.
- **Club de tennis** : Ce 1^{er} mai, il va y avoir des équipes de tennis qui jouent. *Voir pour la disponibilité pour les vestiaires.*
Club de basket : **Besoin d'un stand, d'un panier lesté.**
Association de danse évasion : **Besoin de deux stands** (avec électricité Jeu coup de poing et crêpes)
Association des parents d'élèves : **2 stands avec électricité et eau.**
AGVS : **Besoin d'avoir accès à la salle de gym de 14h à 16h** (+ vestiaires) avec un stand à l'entrée.
ASKA : **1 phare d'escalade** (dans le gymnase) ou derrière les bacs à verre ou **karting à pédales (possible autour de la salle spécialisée)**. Partage le stand avec l'AGVS.
ASPTT : Pas présent le 1^{er} mai.
Comité Ardennes Roseau : Présentation de l'association. **Besoin d'un stand.**
Jeunesse de Villers Semeuse : **Besoin de 2 stands (tir au but, pétanque et jeu de pièces)**
Pic et Peint : **Besoin d'un stand.**

Au niveau de la mairie, il y aura le groupe *Super Trouper for ABBA*. Il y aura également un spectacle de danse Evasion. Le matériel sera disponible par la mairie.

Serge NOËL sera présent à 10h pour distribuer le matériel (RDV 10h30 au DOJO). Les membres de la commission doivent se manifester auprès de ce dernier pour une aide au montage le matin et la présence l'après-midi (frites, buvettes,...)

Programme : Jujitsu à 15h30, Evasion 16h15.

PROJECTION 2015

- Il y a 4 ans, le comité de défense des intérêts de VS avait proposé de faire un marché du terroir et délocaliser la kermesse sur la place de la mairie.

Le conseil municipal avait refusé.

- *Cercle Jules Leroux* : on pourrait créer un forum pour présenter toutes les associations vers le mois de septembre.

- *L'association Dyna'ville* : Réflexion autour d'un marché également. La fête de la musique va pouvoir marquer le renouveau. La fête du jeu peut aussi être créée à Villers Semeuse (jeudi 29 mai : même jour que la course pédestre).

Le bulletin municipal doit être repensé pour prouver le dynamisme de la commune. Serge demande aux associations s'il y aurait des bénévoles pour les rythmes scolaires (Pas de réponse).

Madame Maget insiste sur le fait qu'il faut des encadrants BAFA et non des parents sans le diplôme nécessaire.

Compte-rendu commission COMMUNICATION 17 Avril 2014

Début de la séance : 20h30

Présents :

Mesdames : RIBEIRO Annabella, SAVARD Marine, GOBLET Chantal et VERNOT Thérèse.

Messieurs : MARTINEZ Gregory, KADA Safi, ROUSSEAUX Joël et HOURBETTE Gérard.

Absent excusé : ETIENNE Frédéric.

Participaient à la réunion : Messieurs NOEL Serge et SAVARD Frédéric.

Secrétaire de séance : SAVARD Marine.

Safi KADA rappelle les principales missions de la commission «communication» qui sont de :

« diffuser l'information, développer les nouvelles techniques de communication et renforcer l'image de la commune ».

La commission communication a un positionnement transversal, au service des actions de l'équipe municipale et des différents acteurs qui font la richesse de notre ville.

Elle travaille au plus proche de l'actualité et vise à favoriser la diffusion de l'information quel qu'en soit le support.

- ✂ Informer régulièrement sur l'actualité qui fait la vie de Villers Semeuse.
- ✂ Relayer l'information locale et intercommunale.
- ✂ Faire entrer la commune dans une ère de communication et d'échanges plus directs.
- ✂ Créer et développer des supports de communication lisibles et adaptés.
- ✂ Organiser des événements et des actions favorisant l'ouverture participative autour des sujets qui contribuent au développement de la commune.
- ✂ Etre à l'écoute des demandes et se faire l'écho des attentes...

Safi KADA rappelle qu'il faut mettre au point des matières de communication et faire entrer les autres acteurs de notre commune dans l'édition du bulletin municipal et des « *Villers info* ». Il faut aussi penser à mettre en place les communications autour des permanences des élu(e)s. La commission de la Communication s'efforce de mettre au point des opérations et des supports de communication internes et externes. Elle a la charge organisationnelle et technique de ces opérations et supports, mais pas de la globalité de leurs contenus.

Ordre du jour

1. **Bulletin municipal / « *Villers info* »** : Pour donner toute information nécessaire sur les projets en cours et à venir, sur les événements marquants de la vie de notre commune, sur des sujets précis d'actualité (budget, projets particuliers, actions en cours, partenariats ...)

- Edition et organisation : comment le construisons-nous, à qui le confions nous ? Gérard HOURBETTE indique que le bulletin de l'ancienne municipalité variait entre 20 et 28 pages. Auparavant, les articles provenaient en partie des conseillers et de lui-même. Gérard Hourbette indique qu'il faut fédérer. C'est une entreprise de Revin qui fait la conception du bulletin « Caligrafik ». Ensuite, elle le renvoie et on le valide (le livre fait la navette entre Revin et la mairie jusqu'au temps que le livre soit totalement validé). L'édition de 1.800 bulletins coûte environ **3.400 € à 3.900 €** (selon le nombre de pages). On propose des publicités payantes dans le bulletin, ainsi, environ 3.800 € par an sont collectés annuellement, soit un bulletin financé sur les deux.

A l'intérieur, on propose des publicités en 1/8^{ème} de page à **91 €, 152 €** pour 1/4 de page, et la demi page pour **274 €**. On paye à l'année. Ensuite, l'édition d'un « *Villers Infos* » coûte à peu près **450 €** pour un deux pages et **950 €** pour un quatre pages.

- Périodicité : Actuellement, ils sont publiés en **février et juillet**. La commission discute des différents choix.

Au final, il est proposé l'édition :

*Un « Villers Infos » en **mai** pour le budget (4 pages)*

*Un « Villers Infos » (2 pages) **début juillet***

*Un « Villers Infos » **fin novembre**.*

*Un bulletin municipal en **septembre**.*

Il serait judicieux de retravailler sur les prix et appels d'offre.

2. Panneau électronique : Concernant l'affichage électronique, il s'agira de délivrer de l'information en temps réel sur les événements en cours ou à venir dans notre ville. S'agissant de le déplacer, Joël ROUSSEAUX doute de l'efficacité d'un déplacement, car il faudrait qu'il soit réellement utile ! De plus, il attend une réponse de Girod Média.

- Type d'information à diffuser : C'est décidé par la municipalité. Les associations ont reçu une lettre indiquant qu'elles pouvaient mettre des informations. Frédéric SAVARD rappelle qu'il faut se méfier des associations que l'on ne connaît pas.

Ainsi, la commission décide que les associations de Villers Semeuse ou les associations extérieures faisant une manifestation à Villers Semeuse - sous couvert d'une identification de l'association- pourront indiquer leurs événements sur ce panneau.

3. Installation des planimètres et des panneaux sucettes :

Il y a un emplacement prévu pour mettre des informations sur les événements de Villers Semeuse (voir le plan avec Gérard HOURBETTE). Il y a des faces pour Girod Média, mais il y a aussi des faces pour nos événements.

Il nous offre la faculté de mettre nos informations. C'est Girod Média qui mettra en place nos informations, il faut que la mairie fournisse les affiches. Si c'est une pièce de théâtre, le problème n'existe pas, car on a des affiches de la pièce. On peut faire un programme au trimestre comme à Charleville.

On leur a transmis un plan de ville simple, mais on pourrait faire une vraie carte. La création de la cartographie de la commune coûterait **1300 €** et **130 €** par édition de cartes. Il en faudrait 5 grands maximums.

Tout est à faire s'agissant de la cartographie. On pourrait mettre deux bandeaux de pub en dessous et au-dessus pour financer la cartographie. ***Il faut redemander un devis, car le dernier devis date de 2008.***

4. Creativ LED : Pendant un an, on a le droit à diverses actions sur ce panneau. En effet, il y a eu un compromis qui a été trouvé entre Guy Ferreira et le propriétaire. C'est un accord à l'amiable pour l'année 2014. Jérémy DUPUY doit rencontrer le propriétaire.

5. Permanence des élus et le suivi courrier papier et téléphone : Le maire et les adjoints reçoivent sur RDV la population. Le maire tient une permanence le mardi après-midi. Il faut communiquer sur les choses importantes.

Toutes les questions et demandes adressées aux élus et aux services municipaux feront l'objet d'une réponse sous les meilleurs délais.

6. Un point d'information en mairie et l'accueil de la mairie:

- Un point d'information regroupe des documents sur papier et sur ordinateur, toutes informations que légalement les administrés peuvent consulter : comptes rendus de conseils municipaux, compte-rendu de conseil communautaire, informations diverses. Pour les personnes ne disposant pas d'ordinateur personnel, l'accès au site internet de la ville sera possible sur ce poste. A la base, le point d'information était prévu dans la bibliothèque. Il faut que l'on se mette en conformité afin qu'il y ait un lieu pour consulter les documents de la commune.

- L'accueil est très large. Il y a beaucoup de personnes à l'entrée lorsqu'une personne arrive, elle peut être intimidée. Il faut réfléchir si l'on peut les accueillir ailleurs. Gérard Hourbette indique qu'il faudrait un peu plus de confidentialité (notamment pour les décès...). Il faut proposer ce sujet de réflexion aux personnes qui travaillent à l'accueil.

7. Site internet : La volonté de Jérémy Dupuy est de faire un site vivant, où l'on peut trouver de très nombreuses informations, d'une part sur la ville, les élus, les domaines sportifs, culturels, sociaux, scolaires, et associatifs, et d'autre part sur les événements passés et à venir dans notre ville. Jean Claude DEDENON, l'informaticien a trouvé un support qui propose des sites pour les mairies. C'est un site préconçu pour les mairies :

<http://www.agence-digitale.com/shop/template-mairie-premium>

Ce qui est intéressant, c'est que l'on pourrait demander aux habitants de s'abonner à des newsletters pour recevoir les infos.

8. Abonnement téléphonique : Il y en a pour **23 000€ par an pour 40 abonnements environ**. Il faut proposer une rencontre avec Orange. Il y a des économies possibles.

9. Agenda partagé : <http://villers-semeuse.fr/phenix/index.php?msg=5> => Chacun à une nouvelle adresse. Cela va permettre de savoir nos réunions. Il y a des systèmes d'agencements de rendez-vous. On peut avoir des rendez-vous privés. Il va aussi y en avoir pour tous les administrés. Les gens pourraient aller voir directement sur internet tous les rendez-vous des réunions importantes de la municipalité.

Pour se connecter : **identifiant Code** 1^{ère} lettre de notre prénom et notre nom 1234

10. Accueil des nouveaux habitants : Cela se fait déjà dans plusieurs communes (notamment Arras). Cora serait prêt à offrir un bon d'achats pour les nouveaux habitants. Marine propose aussi de créer un événement citoyen avec les jeunes pour leurs donner leurs cartes électeurs (comme cela se fait à la Francheville, à Arras...).

11. Questions diverses :

- Charte graphique : Grégory Martinez indique qu'il faut repenser la charte graphique toute entière. Il faut normaliser les pages. Il faut que tous les documents soient harmonieux. Il faudrait créer des cartes de visites pour le maire et les adjoints.

- Pour les deuils, mariages, voeux etc..., Gérard Hourbette indique que la mairie envoie une petite carte aux administrés.

Safi KADA clôture la réunion à 22h05

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur DUPUY précise qu'il souhaite rendre compte au conseil municipal des travaux du conseil communautaire de la grande agglomération Charleville-Mézières / Sedan. Madame LANDART et lui-même participeront également aux travaux de différentes commissions.

Monsieur le Maire précise enfin que la prochaine réunion du conseil municipal au cours de laquelle seront votées les subventions aura lieu le MERCREDI 28 MAI 2014 à 20 H 30.

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

